

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY.

Représentés:

Excusés : Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Françoise THYSS.

Absents : Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION.

Secrétaire de séance : François FOLCHER

1. **Adoption du compte rendu** du conseil municipal du 6 septembre 2018.

2. **La Poste :**

Le Conseil accueille Mme MEJEAN venue présenter le projet d'évolution des horaires d'ouverture de la Poste à compter du 1^{er} janvier 2019. En application des dispositions du Contrat de Présence Territoriale liant la Poste à l'Etat, cet établissement peut faire évoluer les heures d'ouverture au regard des statistiques des opérations faites au guichet.

Mme MEJEAN nous informe que la Poste va réduire en application de ce contrat le temps d'ouverture du bureau du Pont de 2 heures hebdomadaires à compter de 2019 et pour cela réorganiser les horaires.

Après une première proposition de fermeture toute la journée du lundi, celle-ci fermement refusée par le Maire, la proposition d'évolution présentée aujourd'hui et soumise à l'avis du Conseil Municipal consiste en :

- Ouverture tous les matins de 9h à 12h15, samedi 9h à 12h
- Ouverture les après-midis le mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h15
- Fermeture les lundis et mercredis après-midi.

Le conseil municipal constate qu'à chaque révision de ces horaires (tous les trois ans), l'offre de service public est réduite par un grignotage progressif des temps d'ouverture. Avec cette proposition, c'est une deuxième après-midi d'ouverture qui est supprimée.

Les conseillers mettent en cause la comptabilisation de l'activité, cette dernière limitée à la seule prise en compte du temps de saisie informatique et pas du tout celui du temps consacré aux renseignements de l'utilisateur, difficultés de dépôts ou retraits de liquidités notamment pour les associations, non comptabilisation des éventuelles opérations faites par un facteur (qui elles sont comptabilisées au service courrier de Florac), etc.....éléments qui concourent à une baisse des statistiques de l'activité.

Le Conseil Municipal de Pont de Montvert émet donc un avis défavorable à ce projet d'évolution et exprime son souhait du maintien de la situation actuelle.

3. Délibérations :

- Approbation du plan de financement de l'aménagement des combles du Centre de secours pour réalisation d'une salle de réunion.
L'estimation des travaux s'élève à 13.800 € HT. Ces travaux ne peuvent être financés que par la DETR. Le conseil Municipal adopte le plan de financement suivant : 60% DETR, 40% autofinancement.
- Plan informatique école : Le ministère de l'éducation Nationale lance un appel à projet « Ecole numérique ». M. le Maire propose de répondre à cet appel à projet afin de pouvoir doter l'école de nouveaux matériels (ordinateurs, tableaux numériques,...) qui pourraient être financés à hauteur de 50%.
Le conseil adopte ce projet pour un montant de 14.000 € HT.
- Indemnités « perceptrice » : Comme chaque année, le conseil est invité à adopter le montant des indemnités versées au perceuteur du Trésor Public en rémunération du travail de comptabilité publique au bénéfice de notre commune nouvelle.
Le conseil vote à l'unanimité cette indemnité de gestion pour un montant de 554 €.
- Communauté de communes : Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, une part des dotations Etat revient par le canal de la Communauté de communes. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) a évalué pour notre commune le montant de ce reversement à 16 328,36 €. Ce montant tient compte des coûts pris en charge par la commune pour le service de transport à la demande, de l'élaboration du PLU de la commune nouvelle, ainsi que d'une participation communale pour le financement de la crèche.
Proposition votée à l'unanimité.
- Aménagement du Quai : le quai, lieu central de la vie commerciale et sociale de notre village est un point stratégique du projet d'aménagement de la traverse du village par la RD998.
Dans le cadre des réflexions conduites pour le dossier de candidatures bourg-centre, engagées avec l'appui de la communauté de communes, l'idée a été avancée de lancer un concours d'architecture pour la conception de l'aménagement de cet espace public. M. le Maire propose de retenir cette idée et de lancer la procédure qui permettrait de retenir après appel à candidatures trois équipes qui élaboreraient trois projets sur lesquels pourrait être engagée une concertation publique avant un choix de projet.
Une telle procédure nécessite cependant que soit prévue une rémunération des équipes qui seront amenées à concourir et travailler sur le projet (de l'ordre de 3.000€ par candidat). Le conseil municipal adopte le projet de lancer cette procédure de concours.

4. Point sur les Travaux :

- Le béton bitumineux sur la VC de la Moline sera réalisé le mardi 16 octobre.
- Les reprises de maçonnerie au pont de l'Aubaret sont terminées.
- La réalisation du réseau d'adduction d'eau non potable à Runes est en cours ainsi que le chemin rural de la Brousse (entreprise BEAU TP).
- La réalisation du captage à Champlong de Lozère est en cours (Entreprise Rouvière).
- Les travaux de réalisation des bureaux et vestiaires pour les garages communaux sont en cours.
- Fibre optique : Le câblage de la VC de Villeneuve est en cours via la réalisation des tranchées avec poursuite ensuite de la couverture entre le Pont de Montvert, Grizac, le Villaret et l'Hermet.

5. Info sur l'avancement des dossiers en cours.

- Complément d'équipement de téléphonie mobile : Suite aux signalements de nombreuses zones blanches en Lozère, un programme de constructions de relais complémentaires est en cours d'étude.
Notre commune est concernée par l'absence (totale ou partielle) de couverture de plusieurs villages : Finiels, Finialettes, La Brousse, Champlong, Montgros, Prat-Souteyran, Rieumal.
Grizac et L'hermet connaissent de très fréquents problèmes.
Questionné par l'Etat sur les priorités de desserte, le Conseil municipal se refuse à donner un quelconque ordre de priorité et réitère sa demande de couverture de tous ces villages habités à l'année.
- Acquisition de matériel de déneigement : remise des offres avant le 12 octobre 2018. Ouverture des plis le 16 octobre.
- Maison médicale : Lancement de l'appel d'offres concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison médicale. Même date limite et date d'ouverture des plis le 16 octobre.
- Réseau de chaleur : La réalisation du projet de réseau de chaleur est envisagée en co-maîtrise d'ouvrage avec le SDEE (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement) L'objectif est que cet établissement soit porteur et financeur du projet avec les aides déjà obtenues par la commune et remette ensuite l'ouvrage à la commune pour l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux.
Le projet s'élève à 431 000 € HT et est subventionné à près de 80 % :
 - 241 800 € par les fonds européens (FEDER) récemment obtenus
 - 103 000 € par la Région Occitanie.
- Maison du Territoire : La communauté de communes a validé le lancement d'un appel à candidatures pour le choix d'un maître d'œuvre. Ce bâtiment, à construire à l'emplacement de l'ancienne poste, est destiné à accueillir le musée du PNC, un haut lieu de l'agropastoralisme (bien UNESCO) et l'office de tourisme de notre communauté de communes.
- Grand Site Occitanie (GSO) : Le conseil Régional OCCITANIE a décidé d'étendre sa politique de classement « Grands Sites » (initiée sur Midi-Pyrénées) à l'ensemble de son nouveau territoire. C'est ainsi que pourraient être créés 40 « Grands Sites Occitanie », qui bénéficieraient de l'appui financier de la Région pour les aménagements touristiques (notre projet de « Maison du Territoire » par exemple) et pour la promotion du territoire. Notre communauté de communes « Des Cévennes au Mont Lozère » s'est associée à la candidature « Grands Sites **CEVENNES** » couvrant le territoire cévenol allant du massif du Mont Lozère jusqu'à celui de l'Aigoual et le Bassin Alésien.
Le Pont de Montvert serait « **cœur emblématique** » de ce site puisque la commune est classée « Site Patrimonial Remarquable » (ayant remplacé la ZPPAUP). A ce titre la commune serait signataire de la convention Région - Collectivités locales et bénéficierait prioritairement des dispositions de ce classement.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à cette démarche.

6. Questions diverses :

- Les cérémonies du 11 novembre 2018 (le centenaire) se dérouleront ainsi :
 - Fraissinet de Lozère à 9h
 - Saint Maurice de Ventalon à 10h
 - Le Pont de Montvert à 11h
 - Florac à 14 h

- Fermeture de poste à L'Office Nationale des Forêts (ONF) : le Conseil vote une motion contre la fermeture d'un poste de garde moniteur sur l'unité territoriale de Pont de Montvert

- Travaux VC1 : l'entreprise MOLINES interviendra sur la VC1 vers le Mas de la Barque pour la réparation d'un aqueduc effondré.

- Un courrier a été envoyé au propriétaire d'une maison à Racoules pour rappel des règles à respecter concernant les ordures ménagères, les encombrants et le tri sélectif, sous peine de poursuites.